(1)

(N° 151.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 4 MARS 1914.

Budget du Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics pour l'exercice 1914 (1).

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR LE GOUVERNEMENT.

Bruxelles, le 4 mars 1914.

A Monsieur le Président de la Chambre des Représentants,

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de vous adresser divers amendements au projet de Budget de l'Agriculture et des Travaux publics pour l'exercice 1914.

A part un crédit nouveau de 15,000 francs (art. 5*bis*), ces amendements sont proposés pour des raisons d'ordre administratif. Les augmentations et les diminutions de crédits qu'ils comportent se compensent entre elles et restent, par conséquent, sans influence sur le total du Budget.

Mais les totaux des deux tableaux se trouvent modifiés, et voici les chiffres nouveaux résultant des amendements :

Tableau A (Services de l'Agriculture) :

1° Pour les dépenses ordinaires à.	fr.	*12,837,424*
2° Pour les dépenses ezceptionnelles à		46,000
Total. . .	fr.	*12,883,424*

Tableau B (Services des Travaux publics) :

1° Pour les dépenses ordinaires à	fr.	*20,232,000*
2° — exceptionnelles à		2,024,000
Total. . .	fr.	*22,256,000*

Récapitulation :

1° Pour les dépenses ordinaires à.	fr.	33,069,424
2° — exceptionnelles à		2,070,000
Ensemble. . .	fr.	35,139,424

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre,
A. VAN DE VYVERE.

(1) Budget, n° 4XIII.
Rapport, n° 106.

NOTE

AMENDEMENTS.

Tableau A.

Service de l'Agriculture.

Première section. — Dépenses ordinaires.	Eerste sectie. — Gewone uitgaven.
CHAPITRE Ier.	EERSTE HOOFDSTUK.
Administation centrale.	Middenbestuur.
Art. 2. — Traitements d'activité et de disponibilité des, fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des agents de province détachés à l'administration centrale . . . . fr. *986,250*	Art. 2. — Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid der ambtenaren, beambten en bedienden. — Jaarwedden der beamtben, uit de provinciën naar het middenbestuur verzonden. fr. *986,250*

Par suite de la mise en disponibilité d'un fonctionnaire, il y a lieu de réduire de 7,000 francs le crédit porté au projet de budget.

Art. 4. — Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires. fr. *31,000*	Art. 4. — Reis- en verblijfkosten; buitengewone boden . fr. *31,000*

On propose d'augmenter de 4,000 francs le crédit porté au projet de budget. Cette somme servira à payer les frais de déplacement d'un fonctionnaire chargé d'un service d'inspection.

Art. *5bis.* (Nouveau). — *Quote part du Département dans le traitement du conseiller artistique et dans les frais de fonctionnement du Comité supérieur de contrôle.* *fr. 15,000*	Art. *5bis.* (Nieuw). — *Aandeel van het Departement in de jaarwedde van den kunstraadsheer en in de onkosten van werking van het Hooger Comiteit van toezicht.* *fr. 15,000*

Le Comité supérieur de contrôle institué par arrêté royal du 30 octobre 1910 est commun aux Ministères des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, de l'Agriculture et des Travaux publics et de la Guerre (arr. royal du 5 mars 1912); d'autre part, un arrêté royal du 10 novembre 1912 a créé

un emploi de conseiller artistique commun aux Ministères des Chemins de fer, Postes et Télégraphes, de l'Agriculture et des Travaux publics et de l'Industrie et du Travail. Le présent crédit est destiné au paiement de la part incombant au Ministère de l'Agriculture et des Travaux publics dans les frais de ces deux institutions.

CHAPITRE IV.

OFFICE RURAL.

ART. 24. — Station agronomique de l'Etat et laboratoires d'analyses de l'Etat : personnel, traitements d'activité et de disponibilité, indemnités, *frais de route et de séjour*, *fr. 214,800*

HOOFDSTUK IV.

LANDELIJKE DIENST.

ART. 24. — Landhuishoudkundige inrichting van den Staat en ontledingslaboratorium van den Staat : personeel, jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid, *vergoedingen, reis- en verblijfkosten.* *fr. 214,800*

Le libellé de l'article est complété pour plus de précision par la rubrique « frais de route et de séjour ».

CHAPITRE VI.

EAUX ET FORÊTS.

ART. 32. — Traitements d'activité et de disponibilité; indemnités; frais de route et de séjour; frais de bureau; dépenses diverses, fr. *1,006,210.*

HOOFDSTUK VI.

WATERS EN BOSSCHEN.

ART. 32. — Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid; vergoedingen; reis- en verblijfkosten; kantoorkosten, verschillende uitgaven . . . . . fr. *1,006,210*

On propose d'augmenter de 1,500 francs le crédit porté au projet de budget; cette somme provient d'un transfert de l'article 3 du tableau B, lequel est diminué d'autant. Ce transfert est la conséquence de la remise d'une partie du parc de Tervueren à l'administration des Eaux et Forêts.

ART. 34. — Forêts domaniales. — Culture et amélioration; maisons forestières et routes destinées à faciliter l'exploitation des forêts de l'État . . . . . fr. *163,000*

ART. 34. — Domeinbosschen. — Teelt en verbeteringswerken; boschwoningen en banen bestemd om de ontginning der Staatsbosschen te vergemakkelijken . . fr. *163,000*

On propose d'augmenter de 2,000 francs le crédit porté au projet de budget; cette somme provient d'un transfert de l'article 3 du tableau B, lequel est diminué d'autant (voir la cause du transfert dans la note précédente).

CHAPITRE VII.

VOIRIE COMMUNALE, COURS D'EAU, TRAMWAYS ET MESSAGERIES.

ART. 40. — Traitements d'activité et de disponibilité des fonctionnaires techniques du service de la voirie communale et du personnel du service de l'hydraulique agricole. Indemnités des fonctionnaires techniques, du personnel de l'hydraulique agricole et des commissaires voyers. Salaires pour études techniques, expériences et travaux d'écritures. Jetons de présence aux membres du comité des tramways. Salaires d'agents temporaires et d'ouvriers porte-mire, chaîneurs, etc. Dépenses diverses . . fr. *128,850*

HOOFDSTUK VII.

GEMEENTEWEGEN, WATERLOOPEN, TRAMWEGEN EN VERVOERDERSWAGENS.

Art. 40. — Jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid der technische ambtenaren van den dienst der gemeentewegen en van het personeel van den landelijken waterdienst. Vergoedingen aan de technische ambtenaren, aan het personeel van den landelijken waterdienst en aan de commissarissen der wegen. Loon voor technische studiën, proefnemingen en schrijfwerk. Aanwezigheidspenningen voor de leden van het comiteit der tramwegen. Loon van tijdelijke beambten en dragers van 't nivelleermaterieel, kettingdragers, enz. Verschillende uitgaven . . . . fr. *128,850*

On propose d'augmenter de 3000 francs le crédit porté au projet de budget ; cette somme est destinée à rémunérer certains fonctionnaires chargés de travaux extraordinaires.

TABLEAU B.

Service des travaux publics

Première section. — Dépenses ordinaires.

CHAPITRE Ier.

ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES DANS LES PROVINCES.

Affaires générales.

ART. 1er. — Etude de projets, levés de plans. Achats et réparations de matériel. Fournitures diverses : instruments, clichés, papiers, livres, cartes, etc. *Participation aux frais du service des adjudications du Musée commercial.* Frais de missions à l'étranger pour études

Eerste sectie. — Gewone uitgaven.

HOOFDSTUK I.

BESTUUR DER BRUGGEN EN WEGEN IN DE PROVINCIËN.

Algemeene zaken.

ART. 1. — Voorbereiding van ontwerpen, kosten van opmaken van plans. Aankoop en herstelling van materieel. Allerhande leveringen : instrumenten, clichés, papier, boeken, kaarten, enz. *Deelneming in de kosten van den dienst der aanbestedingen van het Handelsmuseum.*

relatives aux divers services de l'administration des Ponts et Chaussées. *Frais divers de transport, fr. 60,000.*

Kosten van zending in den vreemde voor studiën betrekkelijk de diensten van het Bestuur der Bruggen en Wegen. *Allerhande onkosten van vervoer* . . . . . fr. *60,000*

1° Modifications au libellé. — On propose de supprimer les mots « adjudications, impressions et reproductions des plans »; les frais visés sous ces rubriques seront désormais imputés sur les crédits affectés au paiement des travaux.

En second lieu on propose d'ajouter deux rubriques nouvelles :

a) « *Frais divers de transport* »; ces frais seront désormais imputés sur le présent crédit, sauf lorsqu'il s'agira de gros transports comportant de nombreux wagons de terre, de cendrées, de pavés de remploi, etc., nécessaires à l'exécution de travaux en régie, l'importance des frais de transport justifiant, en pareil cas, l'imputation de la dépense sur les crédits affectés aux travaux.

b) *Participation aux frais du service des adjudications du Musée commercial.*

2° Réduction du crédit porté au projet de budget : 15,000 francs.

Les frais d'adjudications et de plans dont le présent article est déchargé sont évalués à 20,000 francs; mais il y a lieu de maintenir, dans le montant du crédit, une somme de 5,000 francs représentant la quote-part du Département dans les frais de gestion du service des adjudi cations publiques établi au Musée commercial.

ROUTES.

ART. 3. — Routes : entretien, amélioration, redressement. — Plantations des routes : établissement et entretien. — Parcs publics, squares et pistes cyclables : établissement et entretien. — Frais d'expertises. — Subsides . . . . fr. *7,996,500*

WEGEN.

ART. 3. — Wegen : onderhoud, verbetering, rechtmaking. — Beplanting der wegen : legging en onderhoud. — Openbare parken, squares en banen voor wielrijders : legging en onderhoud. — Kosten van schatting. — Toelagen.

fr. *7,996,500*

Le crédit porté au projet de budget est diminué d'une somme de 3,500 fr., transférée aux articles 32 et 34 par suite de la remise d'une partie du parc de Tervueren à l'Administration des Eaux et Forêts.

CASERNEMENT DE LA GENDARMERIE ET BATIMENTS MILITAIRES.

ART. 6. — Bâtiments militaires et de la gendarmerie : entretien, réparation, renouvellement, mobilier, gros matériel des corps de troupe,

KAZERNEERING DER GENDARMERIE EN MILITAIRE GEBOUWEN.

ART. 6. — Militaire gebouwen en van de gendarmerie : onderhoud, herstelling, hernieuwing, mobiliair, zwaar materieel van troepenkorp-

engins de gymnastique, ameublements, etc. Construction, amélioration, location et achat d'immeubles, expropriations. Impositions. Téléphones. Plans. Eaux, éclairage, vidanges. Divers. . fr. 1,577,000.

sen, turngereedschappen, meubileering, enz. Aanbouw, verbetering, huur en aankoop van onroerende goederen. Belastingen. Telephoon. Plans. Waterbezorging, verlichting, ruiming. Verschillende fr. 1,577,000.

Les mots « Frais de surveillance générale. Indemnités pour travaux extraordinaires et supplémentaires » ont été supprimés dans le libellé, les sommes nécessaires au paiement de ces prestations étant prévues à l'article 11.